



Portant nouvelles dispositions d'accès au port de Cotonou

\*\*\*\*\*

Dans le cadre de la gestion des contrôles d'accès terrestres au port de Cotonou et en vue du renforcement des mesures de sécurité et sûreté portuaires, il est porté à l'attention de tous les usagers portuaires, les nouvelles dispositions d'accès ci-après applicable à partir du **Jeudi 08 Septembre 2022** :

**Accès N°1**

- Entrée : Fermée pour les véhicules, les camions et les piétons ;
- Sortie : Ouverte pour les véhicules, les camions et les piétons ;

**Accès N°2**

- Entrée : ouverte pour les véhicules, les camions et les piétons ;
- Sortie : ouverte pour les véhicules, les camions et les piétons ;

**Accès N°5**

- Entrée de tous les camions au port ;
- Sortie exclusive des camions citernes ;
- Sortie des véhicules en transit ;
- Entrée piétons : fermée ;
- Sortie piétons : fermée ;

**Accès 6**

- Entrée : ouverte pour tous les véhicules, les camions et les piétons ;
- Sortie : ouverte pour tous les véhicules, les camions et les piétons.

Par ailleurs les accès N°3, N°4 et N°7 fonctionneront selon leur mode habituel.

A cet effet les usagers de la plateforme portuaires sont invités à la stricte observance des présentes dispositions.

Le Directeur des Opérations Portuaires et de la Sécurité, le Commandant du Port et le Commissaire du Commissariat Spécial du Port, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application stricte de la présente note.

Cotonou, le

*08 septembre 2022*

Le Directeur Général,

Joris Albert FHYL-

